

# Assurance Smartphone Coverd

## Document d'information sur le produit d'assurance

COMPAGNIE: Axeria Insurance Limited SA.

Conseil d'administration au capital de 10 000 000€

COURTIER: Coverd SAS au capital de 1000€ immatriculée au registre Orias, sous le numéro 19002122

PRODUIT: Protection tout smartphone Coverd (option vol)

Ce document d'information a pour but de vous donner un aperçu des principales couvertures et exclusions relatives à cette assurance. Ce document n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques et les informations et obligations qui y sont reprises ne sont pas exhaustives. Pour toutes informations complémentaires concernant l'assurance choisie et vos obligations, veuillez consulter les conditions précontractuelles et contractuelles relatives à cette assurance

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

Couverture du téléphone mobile acheté ou loué en France déclaré non volé dans la base IMEI d'une valeur maximum de 2000 euros TTC .

#### ✔ Qu'est ce qui est assuré ?

- ✔ Dommages toutes causes
- ✔ Oxydation toutes causes
- ✔ Vol par agression (en option)
- ✔ Vol par effraction (en option)
- ✔ Vol à la sauvette (en option)
- ✔ Vol à la tire (en option)
- ✔ Vol par introduction clandestine (en option)
- ✔ Batterie HS (service Coverd)

#### ✘ Qu'est ce qui n'est pas assuré ?

- ✘ La perte,
- ✘ La disparition inexplicée
- ✘ L'oubli.
- ✘ Le vol des accessoires, des périphériques, des consommables et de la connectique.

#### ⚠ Y a-t-il des exclusions à la couverture?

- ! Les sinistres résultant de la modification des caractéristiques d'origine de l'appareil garanti ;
- ! Les sinistres liés à l'utilisation de périphériques, consommables, connectique ou accessoires non conformes ou inadaptés à l'appareil garanti.
- ! Les sinistres résultant du non-respect des instructions d'utilisation, de branchement, d'installation et d'entretien
- ! Les sinistres résultant d'une modification non autorisée de programme, de paramétrage de données.

## Où suis-je couvert(e) ?

- Couverture mondiale

## Quelles sont mes obligations ?

- Paiement mensuel des primes
- Effectuer la procédure d'activation à distance proposée par Coverd
- Déclarer toute modification lors du contrat

## Quand et comment effectuer les paiements?

- Paiement par carte bancaire en ligne prélevé automatiquement au début de chaque période mensuelle.

## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

- La couverture commence suite à la validation du test à distance. Elle se termine à la résiliation à l'initiative de l'utilisateur ou à l'initiative de l'assureur dans les conditions mentionnées aux conditions générales.

## Comment puis-je résilier le contrat ?

- Résiliation en 2 clics en ligne sur votre espace membre. Ou par courrier recommandé.